

conférence

C
C 91/9 Sup.1
Octobre 1991

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE ROME

Vingt-sixième session

Rome, 9-28 novembre 1991

F

**RELATIONS AVEC LES ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES
ET
LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES NON GOUVERNEMENTALES**

Le présent document expose dans leurs grandes lignes les principaux faits nouveaux survenus durant la période considérée dans le domaine de la coopération avec les organisations intergouvernementales et les organisations internationales non gouvernementales. Les organisations nationales non gouvernementales associées aux activités de la Campagne mondiale contre la faim/Action pour le développement n'ont pas été incluses. Comme dans le passé, ce rapport est soumis à la Conférence pour information seulement.

Il ne s'agit pas d'un rapport exhaustif, mais sélectif, faisant ressortir certains faits récents et initiatives nouvelles, ainsi que les efforts entrepris par la FAO pour intensifier la coopération avec des organisations qui ne font pas partie du système des Nations Unies.

A la fin août 1991, 285 organisations internationales, dont 105 organisations intergouvernementales et 180 organisations internationales non gouvernementales, entretenaient des relations officielles avec la FAO. La coopération et les consultations avec elles sont assurées à différents niveaux: Siège, régions, sous-régions et pays. Une coopération avec des organisations qui n'ont pas de statut officiel auprès de la FAO existe également sur une base ad hoc.

En 1990-91, les relations avec ces organisations ont porté sur une large gamme d'activités, allant de l'échange pratique de connaissances et d'idées à celui d'un choix de documents et de publications, à l'entreprise de projets en commun, ainsi qu'à la participation à des réunions techniques et politiques, des ateliers, des tables rondes, etc.

Les Bureaux régionaux sont l'un des principaux véhicules de la coopération entre la FAO et les organisations intergouvernementales et internationales non gouvernementales. Aucune distinction n'est faite dans le texte qui suit entre les activités menées par le Siège et par les Bureaux régionaux. On verra toutefois que, dans la plupart des cas, les Bureaux régionaux ont joué un rôle important dans la conduite des activités entreprises dans leurs régions respectives. Le document se termine par un bref compte rendu de certaines activités menées au niveau international/mondial.

AFRIQUE

Organisation de l'Unité africaine (OUA)

1. Les relations entre la FAO et l'OUA ont continué à se renforcer pendant l'exercice en cours, dans le cadre des travaux entrepris pour mettre en place la Communauté économique africaine. Avec l'assentiment de toutes les institutions et organes concernés du système des Nations Unies, la FAO a été désignée comme institution chef de file pour organiser le large soutien du système des Nations Unies à l'élaboration d'un Programme agricole commun pour l'Afrique, qui devrait fournir les bases organiques et techniques nécessaires pour la préparation du protocole relatif à l'alimentation et à l'agriculture du Traité portant création de la Communauté économique africaine. Avec l'accord de l'OUA, cette activité en cours est fondée sur l'étude FAO "L'agriculture africaine: les 25 prochaines années".

2. La FAO a également coprésidé, avec le Groupe de travail OUA sur l'alimentation et l'agriculture, les réunions annuelles OUA/système des Nations Unies. Elle a collaboré étroitement avec l'OUA et la CEE dans le cadre de la Campagne panafricaine de lutte contre la peste bovine (PARC). Par le canal du Programme de coopération technique et au titre d'arrangements de fonds fiduciaires, la FAO a développé l'élément communication de la PARC et renforcé les capacités de son Unité de coordination en matière d'épidémiologie (surveillance de la peste bovine et lutte contre cette maladie). Elle aide aussi en ce moment à rechercher des donateurs pour financer la deuxième phase de la Campagne.

3. Le Comité interafricain sur l'océanographie et les pêches maritime et continentale est un organe subsidiaire de l'OUA, qui a un rôle consultatif et de coordination. La FAO a collaboré activement à la préparation d'une session de ce Comité, tenue en juillet 1990 à Ibadan (Nigéria). Sa participation a pris, entre autres, la forme de la présentation de documents FAO comme base de discussion ("Commerce interafricain des produits de la pêche", "Harmonisation des législations en matière de pêche", "Rôle des statistiques et de l'information dans la gestion des pêcheries", "Mécanismes de coopération existants dans le secteur des pêches en Afrique" et "L'assistance technique de la FAO en Afrique"). La FAO a également apporté son concours pour la mise en forme définitive et l'impression du rapport.

Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)

4. La FAO a coopéré avec la CEDEAO pour la création d'un Centre CEDEAO de coordination de la recherche agricole et d'un Réseau d'utilisation contrôlée des pesticides pour l'Afrique de l'Ouest.

La Communauté économique de l'Afrique de l'Ouest (CEAO)

5. Par l'intermédiaire de son Programme de coopération technique, la FAO a aidé la CEAO et ses Etats Membres à définir une politique agricole commune et un programme d'action pour la mettre en application. Elle a fourni une assistance à la Communauté pour l'élaboration de huit programmes de coopération spécifiques dans des domaines tels que la promotion du commerce agricole, l'utilisation de moyens de production et de matériel agricoles, le crédit agricole et la mise en valeur des zones frontalières.

6. La FAO a également aidé la CEAO à préparer un document de projet en vue d'obtenir une assistance du PNUD pour mettre en oeuvre cinq de ces programmes. On pense que le Comité d'action du PNUD approuvera la proposition dans un proche avenir. La CEAO a fourni, au titre d'un arrangement de fonds fiduciaire avec la FAO, les ressources nécessaires pour permettre à l'Organisation d'élaborer un programme sur les ressources phytogénétiques. Le Comité permanent inter-Etats de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS) collaborera également à cette initiative. La FAO donne aussi des avis techniques à la CEAO et l'aide à identifier des donateurs en vue de la création d'un centre international pour les semences maraîchères.

Conférence de coordination de développement de l'Afrique australe (SADCC)

7. La FAO a organisé avec la SADCC, à l'intention des pays membres de cette dernière, un Atelier sous-régional sur l'utilisation contrôlée des pesticides qui a été tenu à Harare (Zimbabwe) en mai 1991, et financé par le Programme de coopération technique (PCT) de la FAO. Un centre de formation en matière d'industries forestières a été mis sur pied au Zimbabwe au titre d'arrangements de fonds fiduciaires FAO/Gouvernement italien. Dans le cadre du PCT, un soutien institutionnel est actuellement fourni à l'unité de coordination de la foresterie.

Union douanière et économique de l'Afrique centrale (UDEAC)

8. La FAO aide actuellement l'UDEAC et ses pays membres, en étroite collaboration avec la Communauté économique des Etats d'Afrique centrale (CEEAC), à élaborer un programme sous-régional de sécurité alimentaire. Elle appuie également les efforts entrepris par l'UDEAC pour rationaliser les activités des divers centres de recherche agronomique et pour préparer des propositions visant la création/renforcement de centres de recherche vétérinaire. Ces deux dernières activités sont conduites en coopération avec la Communauté économique des pays des Grands Lacs (CEPGL), (voir ci-dessous) et la CEEAC.

Communauté économique des pays des Grands Lacs (CEPGL)

9. A la demande de l'Institut pour la recherche agronomique et zootechnique (IRAZ), qui est un organe spécial de la Communauté économique des pays des Grands Lacs, la FAO aide actuellement les trois Etats Membres de la CEPGL (Burundi, Rwanda et Zaïre) à définir le cadre juridique et institutionnel de la protection et de l'aménagement des lacs partagés. Le projet est financé par le PCT, et d'autres formes d'assistance sont fournies par le PNUD aux pays de la CEPGL.

Centre de développement rural intégré pour l'Afrique (CIRDAFRICA)

10. Une assistance a été fournie par la FAO au Centre pour lui permettre de réorienter son Programme de travail et budget pour 1991-93, renforcer son soutien aux Centres nationaux de développement rural intégré (NIRDC) et resserrer sa coopération avec des organismes régionaux et internationaux appropriés de développement rural pour l'accomplissement de son mandat.

Commission du bassin du lac Tchad (CBLT)

11. Une aide est actuellement fournie à la CBLT, par l'intermédiaire du Programme de coopération technique de la FAO, pour la préparation d'un Plan de développement durable du bassin, l'accent étant mis plus particulièrement sur la gestion durable des eaux et la restauration de l'environnement.

12. La FAO a aidé la Commission du bassin du lac Tchad à préparer et organiser un Séminaire régional sur la planification du développement et la gestion des pêcheries, qui a été tenu à N'Djamena (Tchad) en janvier 1990. Les frais de voyage de conseillers techniques et la préparation des documents de travail ont été pris en charge par la FAO et la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA). Le séminaire avait pour but de réunir, pour la première fois depuis 25 ans, des hauts fonctionnaires des Départements des pêches du Cameroun, du Niger, du Nigéria et du Tchad pour examiner les problèmes posés par les pêcheries du bassin du lac Tchad et adopter un programme régional en vue de la restauration de ces pêcheries.

Union du Fleuve Mano (MRU)

13. La FAO collabore avec le Secrétariat de l'Union du Fleuve Mano pour l'exécution du projet RAF/88/100 "Promotion du bétail trypanotolérant en Afrique de l'Ouest et du Centre" qui est financé par le PNUD. Dans le cadre de programmes de développement rural intégré, ce projet vise à promouvoir une production animale rentable dans les zones infestées de tsé-tsé de l'Afrique de l'Ouest et du Centre, dans le but d'améliorer le niveau de vie des populations résidentes. Etant donné ces efforts pour harmoniser et rationaliser les activités des organisations intergouvernementales dans les mêmes sous-régions, l'Union du Fleuve Mano bénéficie considérablement de l'assistance technique fournie par la FAO à la CEDEAO et à la CEAO.

Association régionale du crédit agricole pour l'Afrique (AFRACA)

14. La FAO a apporté une aide financière et technique à l'AFRACA pour l'organisation à Mbabane (Swaziland) en 1990 d'un cours consacré au suivi et à l'évaluation des projets agricoles. Elle coopère aussi actuellement avec l'AFRACA pour l'organisation d'un atelier sur le développement des services de crédit et de commercialisation pour le secteur des pêches, à l'intention des pays de l'Afrique de l'Est et du Centre et de l'Afrique australe.

Zone d'échanges préférentiels pour les Etats de l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe (ZEP)

15. La FAO collabore avec le Secrétariat de la ZEP dans le cadre d'un projet d'assistance technique exécuté par elle et financé par le PNUD, intitulé "Coopération intrarégionale pour le développement des industries forestières fondées sur les plantations" RAF/87/117. Ce projet vise à aider les pays membres à développer les ressources des plantations forestières, les industries et les marchés, en stimulant l'utilisation industrielle de bois de plantation, en rationalisant la planification des produits et en valorisant les ressources humaines.

16. Etant donné l'expérience de la FAO en matière d'élaboration de programmes nationaux et sous-régionaux de sécurité alimentaire, la ZEP a récemment demandé à l'Organisation de l'aider à préparer un programme

complet de sécurité alimentaire reposant sur le développement de la production/transformation des denrées alimentaires et l'intensification du commerce intrarégional, qui serait intégré dans le Réseau d'information commerciale de la ZEP. La FAO continue à formuler des observations techniques sur diverses propositions faites par la ZEP en vue d'obtenir une assistance de la communauté des donateurs pour les secteurs agricole et rural.

Organisation commune de lutte antiacridienne et de lutte antiaviaire (OCLALAV)

17. La FAO fournit actuellement une assistance à l'OCLALAV pour combattre le criquet pèlerin et surveiller la situation acridienne, au titre d'arrangements de fonds fiduciaires avec le Gouvernement belge (GCP/RAF/275/BEL).

Organisation internationale de l'Afrique centrale et méridionale contre le criquet nomade (IRLCO-CSA)

18. Le Directeur général a approuvé l'utilisation de fonds du PCT pour organiser un cours de formation en matière de prospection acridienne et de lutte antiacridienne, sous les auspices de l'IRLCO-CSA, à l'intention de participants des pays membres.

Organisation de lutte contre le criquet pèlerin dans l'Est africain (OLCP-EA)

19. Au titre du projet RAF/88/033 financé par le PNUD, la FAO fournit une assistance technique à l'OLCP en matière de lutte aménagée contre les ravageurs migrants. Le projet vise à accroître l'efficacité et la sécurité des applications de pesticides par voies terrestre et aérienne, à améliorer les capacités d'identification des ravageurs à combattre, et à améliorer le laboratoire et les moyens techniques dont dispose l'OLCP-EA.

Conférence ministérielle sur la coopération halieutique entre les Etats africains riverains de l'océan Atlantique

20. En application de la recommandation de la première Conférence ministérielle sur la coopération halieutique entre les Etats africains riverains de l'océan Atlantique, tenue à Rabat (Maroc) du 30 mars au 1er avril 1989, le Président du Comité de suivi créé par cette Conférence a demandé le concours de la FAO pour mettre en application les recommandations formulées par elle. La FAO a en particulier aidé le Secrétariat de la Conférence à préparer un projet de Convention régionale relative à la coopération halieutique entre les Etats africains riverains de l'océan Atlantique, qui a été adopté par la deuxième Conférence, tenue à Dakar en juillet 1991. Le projet de convention a été examiné par une réunion de juristes, qui a été convoquée à Rome en mai 1991 par le Directeur général et le Président de la Conférence. En outre, la FAO a préparé un certain nombre de documents pour la deuxième Conférence, notamment un répertoire des instituts de recherche halieutique et de formation en Afrique de l'Ouest, et un recueil des législations de pêche couvrant tous les pays du Maroc à la Namibie.

Conseil pour le développement de la recherche économique et sociale en Afrique (CODESRIA)

21. Le CODESRIA a été chargé par la FAO d'entreprendre une étude dans le cadre des activités actuellement menées par l'Organisation pour analyser et surveiller la dynamique de la pauvreté rurale en Afrique, aux fins de la gestion du développement rural et en tant que base possible d'une série d'études à plus longue échéance sur cette question. L'expérience de ce genre d'activité que possède le CODESRIA l'a conduit à la conclusion que la série d'études proposée pourrait être un puissant moyen d'éducation, de formation et de recherche sociologique pour la gestion du développement rural en Afrique. En conséquence, le CODESRIA a proposé de cofinancer avec la FAO un Atelier sur la dynamique de la pauvreté rurale en Afrique, parmi les objectifs duquel figurent la préparation en vue de sa publication possible, de l'étude financée par la FAO et la formulation d'un premier Programme quinquennal FAO/CODESRIA d'étude de la dynamique de la pauvreté rurale en Afrique. L'Atelier devrait être tenu au début de 1992.

ASIE ET PACIFIQUE**Commission du Pacifique Sud (CPS)**

22. La coopération qui existe de longue date entre la FAO et la Commission du Pacifique Sud s'est encore renforcée en 1990-91. La CPS accueillera, conjointement avec l'Institut français de recherche scientifique pour le développement en coopération (ORSTOM), la première Consultation d'experts FAO sur les interactions entre les pêcheries de thons du Pacifique, qui devrait être tenue au siège de la CPS à Nouméa, au début de décembre 1991. La CPS a apporté une importante contribution à la phase préparatoire de cette consultation FAO en participant activement aux groupes de travail préparatoires et en entreprenant une étude sur les déplacements de la bonite à ventre rayé dans le Pacifique Ouest. La FAO a apporté un concours notable aux activités du Comité permanent de la CPS sur les thons et les voiliers et marlins, ainsi qu'aux activités entreprises par le Groupe de recherche sur le germon du Pacifique Sud (SPAR), qui est un groupe d'experts scientifiques officieux, très proche de la CPS.

Association régionale du crédit agricole pour l'Asie et le Pacifique (APRACA)

23. La FAO a aidé l'APRACA à organiser diverses réunions, séminaires, conférences et ateliers. Au cours de l'exercice, la FAO et l'APRACA ont organisé conjointement un atelier mondial sur le crédit pour les pêches et un atelier sur la participation des femmes à l'épargne et au financement. Le premier a réuni des participants de pays de la région, ainsi que de pays africains: il s'agissait de banquiers et de responsables politiques que cet atelier a permis de sensibiliser à la nécessité d'améliorer l'accès des artisans-pêcheurs pauvres au crédit institutionnel.

24. D'autres activités conduites en coopération entre la FAO et l'APRACA ont été les suivantes: organisation d'un voyage d'étude à l'intention de cadres supérieurs d'institutions membres de l'APRACA pour étudier les systèmes de crédit rural au Japon; préparation du Bulletin statistique sur les indicateurs de performance des banques agricoles/banques de développement en Asie-Pacifique; conduite des travaux des sessions du Comité

exécutif et des Assemblées générales de l'APRACA. Lors de sa sixième Assemblée générale, tenue en Indonésie en 1990, l'APRACA a établi une nouvelle stratégie axée sur le développement rural et la réduction de la pauvreté. La vingt-cinquième session du Comité exécutif a été accueillie par la FAO.

Organisation internationale du jute (OIJ) et Communauté internationale du poivre (CIP)

25. La FAO a travaillé avec des associations internationales de produits telles que l'OIJ et la CIP. Depuis le 4 juin 1991, un projet OIJ d'amélioration du rouissage et de l'extraction du jute est exécuté par la FAO. La participation de l'Organisation aux réunions de la CIP tenues en Inde en 1991, à savoir la seizième "Peppertech" et la troisième "Pepperexim", a permis de promouvoir un examen du commerce du poivre dans le monde en 1991.

Organisation asiatique de productivité (OAP)

26. En 1990, la FAO a fourni les services d'un conseiller technique en vue d'apporter une aide et un soutien technique à une mission d'étude multinationale sur l'industrie de transformation des produits alimentaires en Asie et dans le Pacifique. Les principales conclusions de la mission ont été publiées et communiquées aux pays intéressés.

Alliance coopérative internationale (ACI)

27. La FAO a participé à l'évaluation des propositions de projet préparées par les participants au sixième cours de formation ACI sur la gestion des coopératives agricoles en Asie, et communiqué des informations en retour.

Centre international de mise en valeur intégrée des montagnes (ICIMOD)

28. La FAO a participé à un colloque organisé par l'ICIMOD en 1990 sur les stratégies en faveur d'une agriculture de montagne durable. En 1991, l'ICIMOD a été invité à participer à la onzième session de la Commission régionale FAO sur la gestion des exploitations en Asie-Pacifique, et à présenter une communication ayant pour thème une approche du développement des systèmes d'exploitation agricole dans l'optique des zones montagneuses.

Coalition asiatique des ONG pour la réforme agraire et le développement rural (ANGOC)

29. L'ANGOC a participé à de nombreuses activités de la FAO, notamment aux réunions périodiques sur la suite donnée à la CMRADR. En 1990, la FAO a aidé l'ANGOC à organiser et conduire des ateliers consacrés à la planification, à la surveillance et à l'évaluation des projets. Elle collabore avec l'ANGOC depuis 1980, pour promouvoir les consultations et la collaboration entre les gouvernements et les ONG en vue de la mise en oeuvre du Programme d'action de la CMRADR dans sept pays d'Asie: Philippines, Indonésie, Inde, Pakistan, Sri Lanka, Bangladesh et Malaisie. Parmi les activités FAO/ANGOC figurent la promotion des réseaux d'ONG aux niveaux national et régional, et l'organisation d'ateliers nationaux

gouvernement/ONG consacrés à la planification décentralisée/participation des ONG à la conception, à la conduite et au suivi des activités de réforme agraire et de développement rural.

30. En 1990-91, à la demande du Gouvernement des Philippines, la FAO a fourni un soutien au titre d'un projet PCT pour mettre en place un mécanisme institutionnel au niveau national et à des niveaux décentralisés en vue de promouvoir le dialogue et la coopération gouvernement/ONG pour la planification, la conception, l'exécution, le suivi et l'évaluation de projets de développement agricole et rural. L'ANGOC a été désignée par le gouvernement comme organe de coordination du projet auquel ont participé le Département de l'agriculture, de la réforme agraire, de l'environnement et des ressources naturelles, la National Economic and Development Authority, et trois réseaux d'ONG. Ce projet a abouti à: la mise au point d'une série de lignes d'orientation concernant la conception des projets aux fins de la formulation de projets à financer par le PNUD, visant à promouvoir la participation populaire au développement rural; l'inclusion d'un représentant des ONG dans le Comité PNUD d'examen des projets; l'élaboration d'une série de lignes d'orientation et de critères pour la collaboration gouvernement/ONG au titre de projets; enfin, la formulation de trois projets gouvernement/ONG en vue d'un financement par le PNUD durant le cinquième cycle CIP. En outre, depuis que l'on célèbre la Journée mondiale de l'alimentation (JMA), l'ANGOC s'est efforcée de promouvoir la participation des ONG aux activités organisées à ce titre dans la région Asie-Pacifique.

Fédération internationale pour l'économie familiale (FIEF)

31. La FIEF organise une Conférence mondiale à Bangkok en 1991. La FAO aide actuellement le Comité exécutif de l'Association thaïlandaise pour l'économie familiale à planifier la Conférence.

Centre international d'aménagement des ressources bioaquatiques (ICLARM)

32. Le Centre international d'aménagement des ressources bioaquatiques est une organisation internationale non gouvernementale à but non lucratif, basée à Manille (Philippines), qui conduit des recherches interdisciplinaires sur la gestion des organismes aquatiques et des ressources bioaquatiques côtières dans les pays en développement tropicaux. La coopération entre la FAO et l'ICLARM a porté sur une large gamme d'activités, depuis la participation réciproque aux réunions, jusqu'à l'échange régulier de données et d'informations, le recours aux services de membres du personnel de l'ICLARM comme consultants FAO, la conduite d'activités de recherche en commun, l'organisation conjointe d'ateliers de formation et de consultations, et la publication de rapports. Récemment, la coopération entre les deux organisations s'est concentrée dans deux domaines principaux: en premier lieu, la FAO a collaboré avec l'ICLARM pour mettre au point du logiciel informatique pour les pêches et des manuels à l'intention des utilisateurs, tels que les "FAO/ICLARM Stock Assessment Tools" (FISTAT). En deuxième lieu, une lettre d'accord a été signée à Rome le 4 janvier 1990 pour le développement en collaboration de FISHBASE. La collaboration apportée par la FAO au développement de cette base de données ICLARM sur les pêches est allée de la fourniture d'un soutien financier limité à la communication de données provenant de la base FAO déjà existante de données sur les pêches "SPECIESDAB". Enfin, les pourparlers ont bien progressé en vue de la signature d'un mémoire d'entente autorisant le projet ICLARM en

faveur de l'aquaculture africaine, qui est financé par le GTZ, à collaborer avec le Programme FAO "L'aquaculture au service du développement des communautés locales" (ALCOM) prévu dans la région de la SADCC. La coopération escomptée entre l'ICLARM et ALCOM pour ce qui concerne la gestion et le développement des pêcheries des petits plans d'eau et de l'aquaculture prendra la forme de: i) projets de recherches en collaboration; ii) échanges de visites des experts scientifiques et autres membres du personnel; iii) cours et programmes de formation; iv) échanges d'informations et de publications; et v) autres activités jugées nécessaires par les parties concernées.

Centre de développement des pêches de l'Asie du Sud-Est (SEAFDEC)

33. Un cours régional de formation à la formulation de projets dans le secteur des pêches a été organisé conjointement à Bangkok, du 8 juillet au 2 août 1991, par la FAO, le Centre de développement des pêches de l'Asie du Sud-Est (SEAFDEC) et le Programme du golfe du Bengale (BOBP), qui est un programme de terrain exécuté par la FAO. La contribution de la FAO, financée par le Programme de coopération technique, a consisté en l'organisation du cours, la fourniture de matériels didactiques et d'une documentation de fond, et la fourniture des services d'experts de la FAO et d'experts internationaux en tant que conseillers techniques. Le SEAFDEC a financé la participation de stagiaires de la Malaisie, des Philippines et de la Thaïlande, et fourni des services de secrétariat. Le BOBP a pris à sa charge la participation des stagiaires venus du Bangladesh, de l'Inde, de l'Indonésie, des Maldives et de Sri Lanka, et il a fourni les services de membres de son personnel comme conseillers techniques. Vingt-cinq participants ont présenté des études de cas et autres matériels documentaires sur la CTPD.

EUROPE

Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)

34. La FAO a participé aux réunions du Comité de l'agriculture de l'OCDE et à plusieurs réunions de ses groupes de travail spécialisés; l'OCDE a régulièrement participé à toutes les principales réunions FAO, telles que la dix-septième Conférence régionale de la FAO pour l'Europe, les réunions du Comité des produits, la vingt-septième session de la Commission européenne d'agriculture et la cinquième session du Groupe de travail sur la femme et la famille agricole dans le développement rural. Au titre de la coopération avec l'OCDE, de la documentation et des informations concernant les politiques agricoles, les statistiques, les marchés et le commerce ont été échangées, et des consultations ont été régulièrement organisées sur des questions d'intérêt commun.

Conseil de l'Europe (CE)

35. La FAO a participé aux sessions de la Commission de l'agriculture du Conseil de l'Europe et de sa Sous-Commission sur les problèmes mondiaux alimentaires, ainsi qu'aux débats du Conseil sur la contribution de l'agriculture au renforcement de la sécurité énergétique (Rome, Italie, 6-8 mai 1991) et elle a soumis des informations sur la situation alimentaire

mondiale et sur le Système d'alerte rapide de la FAO. Un exposé a été fait à l'occasion de ces débats sur les rapports entre agriculture et énergie, et sur les programmes FAO en faveur de l'énergie rurale.

Fédération internationale des mouvements d'agriculture biologique (IFOAM)

36. Une Consultation d'experts sur l'agriculture biologique en Europe a été organisée par la FAO, en collaboration avec la Station fédérale suisse de recherche en matière de chimie agricole et d'hygiène de l'environnement (FAC) et avec l'IFOAM, à Berne (Suisse) du 28 au 31 mai 1990. La FAO a examiné avec l'IFOAM une proposition tendant à organiser, comme suite à la Conférence FAO/Pays-Bas sur l'agriculture et l'environnement tenue en avril 1991, une réunion d'experts sur les types d'agriculture biologique, en vue de faire le point des connaissances et de l'expérience actuelles, et de déterminer les besoins de données et de recherches complémentaires dans ce domaine.

Conseil oléicole international (COI)/Société internationale de la science horticole (SISH)

37. Une étroite coopération a été instaurée avec le COI et la SISH pour l'organisation de la huitième Consultation du Réseau coopératif européen de recherche sur les olives (Bornova/Izmir, Turquie, septembre 1991) et de la première réunion du Réseau interrégional de recherches en coopération sur les fruits à coque, conjointement avec la Réunion internationale sur les noix (Tarragone, Espagne, octobre 1991).

Fédération européenne de zootechnie (FEZ)

38. La FAO a organisé, en collaboration avec la FEZ, une table ronde consacrée aux incidences des changements actuels sur le secteur de la zootechnie en Europe de l'Est (Budapest, Hongrie, avril 1991). La Table ronde a constitué un groupe moteur, auquel la FAO est représentée, pour suivre les faits nouveaux dans ce secteur et proposer des initiatives appropriées. La coopération avec la FEZ comprend également l'organisation conjointe de la réunion sur la production de fibres et de peaux dans la région méditerranéenne (novembre 1991) et la préparation d'une communication technique sur la production de buffle en Europe.

Fédération internationale des producteurs agricoles (FIPA)

39. Au cours de l'exercice à l'examen, il a été donné suite à l'initiative, prise en 1987, de tenir des consultations officieuses FIPA-FAO sur les produits de base et le commerce international. La dernière de ces consultations a eu lieu au Siège de la FAO le 23 mai 1991, à l'occasion de la réunion annuelle (cent douzième) du Comité exécutif de la FIPA qui a été tenue à Rome. Le Directeur général a prononcé une déclaration devant le Comité exécutif lors d'une réunion, également tenue le 23 mai pour permettre un échange de vues avec la délégation de la FIPA, laquelle était composée de 31 représentants d'organisations nationales membres de la FIPA (16 pays). Des questions d'intérêt commun ont été examinées et des initiatives ont été suggérées en vue d'atteindre les objectifs communs de la FAO et de la FIPA, à savoir améliorer les conditions de vie dans les campagnes, accroître la production et les revenus agricoles, et promouvoir un développement agricole et rural durable.

40. La FIPA a participé activement à la Conférence FAO/Pays-Bas sur l'agriculture et l'environnement ('s-Hertogenbosch, Pays-Bas, avril 1991). En outre, un représentant de la FIPA a assisté à la cinquième session du Groupe de travail sur les femmes (Prague, Tchécoslovaquie, octobre 1990).

Union mondiale des aveugles (UMA)

41. La FAO a tenu des réunions avec l'Union mondiale des aveugles pour planifier des activités possibles, telles que la plantation d'arbres à produits riches en vitamine A dans le cadre de programmes scolaires à entreprendre dans des zones où la cécité est un problème grave.

Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (CICTA)

42. La Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (CICTA) est une organisation spécialisée à qui ses Etats membres ont donné compétence pour aménager les stocks de thons de l'océan Atlantique et des mers adjacentes, y compris la Méditerranée. Jusqu'à maintenant toutefois, trois Etats méditerranéens seulement ont adhéré à la CICTA. Par ailleurs, le Conseil général des pêches pour la Méditerranée (CGPM), qui est un organisme FAO, regroupe 20 Etats riverains de la Méditerranée mais, jusqu'à présent, il ne s'est pas beaucoup intéressé aux problèmes posés par l'aménagement des stocks de thons. A la dix-neuvième session du CGPM, il a été recommandé que les deux organisations unissent leurs efforts pour évaluer les stocks de grands poissons pélagiques (principalement thon rouge, espadon et germon) dans la Méditerranée. Pour atteindre cet objectif, une consultation d'experts CGPM/CICTA a été organisée à Bari (Italie) en juin 1990; trente-trois experts, venus de onze pays, y ont participé. Le rapport de la Consultation, accompagné de dix-huit communications scientifiques et techniques, a été publié par les deux organisations.

PROCHE-ORIENT

Ligue des Etats arabes (LEA)

43. La coopération entre la FAO et la LEA et ses organes subsidiaires a donné de bons résultats à l'appui de programmes régionaux. La FAO a participé à diverses réunions au niveau ministériel et autres réunions de haut niveau organisées par la LEA, et des invitations à participer à des réunions FAO ont été adressées à la LEA et à ses organes subsidiaires. Il existe un courant d'échanges d'informations entre la Bibliothèque de la FAO et le Centre de documentation et d'information de la Ligue des Etats arabes (ALDOC). Le Centre a également traité sur son ordinateur, au titre d'un accord avec la FAO, la première ébauche de la version arabe d'AGROVOC.

Organisation de la Conférence islamique (OCI)

44. La FAO, l'OCI et les banques de développement ont continué à coopérer en 1990 pour l'exécution et la formulation de projets d'investissement agricole et rural. Dans le cadre d'autres activités, une attention particulière a été portée à la sécurité alimentaire en 1990-91. A l'occasion d'une réunion tenue à Vienne, en septembre 1990, entre des institutions du système des Nations Unies et l'OCI, la FAO a présenté une communication sur

la sécurité alimentaire et le développement agricole. Un colloque sur la sécurité alimentaire devrait être tenu au Sénégal en novembre 1991 à l'occasion du Sommet islamique.

Collaboration avec d'autres organisations régionales

45. La FAO a coopéré avec le Fonds arabe pour le développement économique et social (FADES) et avec l'Organisation arabe pour le développement agricole (OADA) pour améliorer les statistiques agricoles au Soudan, et, à nouveau avec cette dernière organisation, pour aider le Centre régional sur la réforme agraire et le développement rural pour le Proche-Orient (CARDNE) à mener à bien ses activités, et lui fournissant aussi un soutien technique pour les réunions de son Comité exécutif et de son Conseil d'administration. La FAO a également participé à la préparation du programme de l'Arab Institute for Training and Research in Statistics (AITRS).

46. En vue de donner suite à une recommandation formulée à la troisième session de la Commission régionale d'agriculture pour le Proche-Orient, tenue à Nicosie (Chypre) du 11 au 15 décembre 1989, selon laquelle la FAO devrait aider à élaborer une convention pour la création d'un organisme régional de protection des plantes, et étant donné la nécessité notée par la Conférence de la FAO à sa vingt-cinquième session de créer une commission de protection des plantes pour la région du Proche-Orient, la FAO a commencé à prendre des initiatives et a contribué à l'élaboration d'un projet d'accord pour la création d'une organisation de protection des plantes pour le Proche-Orient. Le projet d'accord est actuellement distribué aux pays du Proche-Orient aux fins d'observations, préalablement à l'organisation d'une consultation gouvernementale sur la question, qu'il est prévu de convoquer à Rome en avril 1992.

47. La FAO a apporté un soutien technique aux secrétariats de l'Association de commercialisation des produits agricoles et alimentaires pour le Proche-Orient et l'Afrique du Nord (AFMANENA) et de l'Association régionale du crédit agricole pour le Proche-Orient et l'Afrique du Nord (NENARACA) pour les questions concernant l'exécution de leurs programmes de travail présents et futurs. Elle a coopéré avec la NENARACA pour organiser des cours de formation à l'utilisation du logiciel DASI (programme d'analyse des données relatives aux projets de simulation) pour l'analyse de petits projets agricoles comportant un élément de crédit. Un cours de ce genre a été tenu à Amman du 25 juillet au 1er août 1991. Les participants ont été initiés à cette occasion, à l'utilisation du logiciel DASI; des exercices et une étude de cas avaient été conçus à cet effet (un cours analogue avait été tenu en 1989).

AMERIQUE LATINE ET CARAIBES

Organisation des Etats américains (OEA)

48. L'OEA a apporté un soutien et participé aux travaux du premier Congrès latino-américain sur l'aménagement des bassins versants, tenu au Chili. Par l'intermédiaire de sa Commission interaméricaine sur les femmes (CIM), l'OEA a été représentée à la Table ronde internationale sur la recherche de mécanismes juridiques de nature à faciliter la participation des femmes au développement rural, qui a été accueillie par la FAO en septembre 1990. Au milieu de mai 1991, la FAO a été représentée à la

première réunion générale sur la coopération entre le système des Nations Unies et l'OEA, tenue à New York, qui avait été convoquée dans le but de resserrer les relations dans un certain nombre de domaines. L'OEA accueillera la réunion du Groupe interaméricain pour la protection des plantes, qui doit se tenir à Washington en octobre 1991, et lui fournira les moyens techniques nécessaires.

Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (IICA)

49. La collaboration avec l'IICA a porté sur un large éventail d'activités, allant de la représentation réciproque à des réunions à l'organisation d'ateliers, séminaires et cours de formation. En 1990-91, l'IICA a participé à des activités visant à faciliter l'organisation de réseaux de coopération technique; il a participé à des tables rondes sur les coûts de production et le versement de subventions équivalentes aux producteurs de céréales de base de l'Amérique centrale et du Panama, ainsi que sur la participation des paysans; il a également participé à la septième Consultation interinstitutions sur la suite donnée à la CMRADR. L'IICA apporte également un soutien constant pour ce qui concerne l'adoption et l'application du Code international de conduite de la FAO pour l'application de pesticides, de la Convention internationale sur la protection phytosanitaire, et des normes du Comité du Codex sur les résidus de pesticides qui relève de la Commission du Codex alimentarius.

Système économique latino-américain (SELA)

50. La FAO a continué à coopérer étroitement avec le SELA; tous deux ont été réciproquement représentés à d'importantes réunions telles que les réunions annuelles du Conseil latino-américain et les réunions régionales, organisées sous l'égide du SELA, de Directeurs de la coopération technique internationale, et de mécanismes de coordination d'instances et organismes régionaux s'occupant d'activités de CTPD. En outre, la FAO a assisté à la première réunion sur les propositions d'intégration des politiques sociales dans l'optique des ajustements macro-économiques à apporter dans la région Amérique latine et Caraïbes, qui a été tenue au Venezuela, et où elle a présenté un document sur l'ajustement et le rôle de la politique alimentaire et de l'agriculture. La FAO participe également au groupe de travail qui a été organisé à la réunion pour donner suite à ces travaux. Le SELA a demandé l'aide de la FAO pour étudier s'il serait possible de mettre en place un réseau d'information sur les engrais pour l'Amérique latine et les Caraïbes.

Communauté des Caraïbes (CARICOM)

51. Une réunion a été tenue à Castries (Sainte-Lucie) en septembre 1990 entre les Directeurs de l'agriculture de la CARICOM et la FAO pour examiner les similitudes et les différences entre le Plan d'action régional approuvé à la vingtième Conférence régionale pour l'Amérique latine et le Programme de développement agricole (CCPAD) de la Communauté des Caraïbes. Les recommandations et les idées qui ont été formulées à cette réunion ont été inscrites à l'ordre du jour de la Réunion consultative conjointe tenue à la Barbade en janvier 1991, à l'occasion de laquelle de grands domaines d'intérêt commun pour la CARICOM et pour la FAO ont été suggérés, et des idées de projets ont été identifiées pour les secteurs de l'agriculture, des

forêts et des pêches. La FAO a financé un projet PCT (TCP/RLA/885) ayant pour objectif d'aider la CARICOM à formuler un projet en vue de mettre en place aux Caraïbes un service d'information sur les technologies agricoles.

52. En 1991, la FAO a été représentée à la réunion du Comité permanent des Ministres responsables du secteur agricole dans les pays des Caraïbes (SCMA), lors de laquelle des domaines de coopération future ont été passés en revue. La FAO a préparé, en collaboration avec la CARICOM, un projet d'accord-cadre intergouvernemental sur l'harmonisation des conditions d'accès des navires de pêche étrangers dans les eaux des pays membres, définissant également les bases d'un possible accès préférentiel futur. Cet accord a été préparé après d'étroites consultations avec les gouvernements des pays membres de la CARICOM et avec le Secrétariat de la CARICOM elle-même, ainsi qu'avec l'Organisation des Etats des Caraïbes orientales (OECS). L'aide de la FAO a été fournie initialement au titre d'un projet du Programme de coopération technique, et elle s'est poursuivie au titre de l'assistance fournie par le Programme consultatif pour la gestion et le droit de la pêche.

Organisation des Etats des Caraïbes orientales (OECS)

53. Au titre du Programme consultatif pour la gestion et le droit de la pêche, la FAO a également entrepris un projet visant à aider l'OECS à préparer, à l'intention de ses pays membres, des réglementations harmonisées pour le secteur des pêches, notamment pour ce qui intéresse la délivrance de licences aux bateaux de pêche locaux, le marquage des bateaux de pêche et l'adoption de normes de sécurité uniformes. Aux fins de l'harmonisation des législations, on examinera également les changements nécessaires en ce qui concerne l'homologation des comités consultatifs en matière de pêche, la formulation de plans d'aménagement et de développement des pêches, et la création de réserves marines et de zones de pêche prioritaires.

Organisation latino-américaine de développement des pêches (OLDEPESCA)

54. La FAO a participé à une réunion sur les pêches continentales et l'aquaculture organisée en Bolivie par OLDEPESCA. La collaboration entre les deux organisations s'est poursuivie sous forme d'échanges réguliers de services d'experts et d'informations, activités de formation, identification de projets de recherche et participation réciproque à des réunions. La FAO coopère avec OLDEPESCA pour la mise en oeuvre d'un Projet régional de gestion et de planification des pêches en Amérique centrale et au Panama, qui est financé par le Gouvernement norvégien, et vise à accroître les ressources en personnel qualifié et apporter un soutien institutionnel aux pays membres pour ce qui a trait à la recherche halieutique et aux aspects économiques et à la planification des pêches. Deux groupes de travail conjoints FAO/OLDEPESCA ont été créés, l'un sur la recherche halieutique et l'autre sur les aspects économiques et la planification des pêches. OLDEPESCA fournit au projet les locaux dont il a besoin et assure la coordination nécessaire des politiques, tandis que la FAO se charge des apports techniques et opérationnels.

Commission permanente du Pacifique Sud (PCSP)

55. Les activités conjointes FAO/PCSP comprennent un système régulier d'informations sur les pêches et une base de données régionale. La FAO a

aidé la PCSP à formuler une proposition de projet, à soumettre à la communauté des donateurs, concernant les effets économiques et sociaux du phénomène naturel El Niño dans les pays du Pacifique Sud-Est. Le renforcement des relations avec la PCSP passe en particulier par la voie du projet régional FAO/PNUD pour le développement des pêches dans le Pacifique Sud-Est. La FAO et la PCSP ont coparrainé une réunion convoquée pour examiner les changements importants intervenus au cours des trente dernières années dans les pêcheries de la sous-région. La FAO a préparé un document sur le développement durable et les ressources marines qui a été présenté à la Consultation d'experts de haut niveau chargée d'analyser une position régionale en ce qui concerne le développement durable et les ressources côtières et marines du Pacifique Sud-Est. La FAO a été représentée à la réunion d'urgence organisée par la PCSP à son propre siège pour examiner des questions en rapport avec l'épidémie de choléra dans les pays affectés d'Amérique du Sud.

Association latino-américaine d'institutions pour le financement du développement (ALIDE)

56. Les perspectives qui s'offrent aux institutions de financement dans le cadre des programmes d'ajustement ont été examinés à la vingt et unième réunion ordinaire de l'ALIDE. La FAO a participé à cette réunion tenue à Cuba, à l'ordre du jour de laquelle figuraient les stratégies régionales, la mobilisation de ressources pour un investissement productif, les systèmes financiers nationaux et le financement du développement. La FAO a également aidé à organiser et assisté au Séminaire/Atelier ALIDE sur les politiques et systèmes de financement rural à l'intention des petits agriculteurs et de la population rurale des pays des Andes, qui a été tenu au Pérou. Les efforts entrepris en commun avec l'ALIDE revêtent d'autant plus d'importance que la FAO s'occupe d'aider les petits agriculteurs, et des activités de suivi ont été convenues avec le Comité de financement du développement agricole de l'ALIDE. Cinq ateliers nationaux consacrés aux programmes de financement rural à l'intention des petits agriculteurs seront organisés dans les pays des Andes avec le soutien de la FAO. On escompte qu'ils permettront de dégager des conclusions de nature à faciliter l'identification de projets qui pourraient être formulés et devenir opérationnels en 1992.

Traité amazonien de coopération

57. D'étroites relations ont été instaurées avec le Secrétariat Pro Tempore du Traité amazonien de coopération. Une série de réunions techniques consacrées à des questions intéressant directement l'environnement et le développement durable seront organisées en 1991 par la FAO, en collaboration avec des institutions nationales et sous-régionales, dans les pays signataires du Traité amazonien. Sont prévus, entre autres, un cours de formation sur les zones agro-écologiques et un atelier sur les ressources hydrobiologiques du bassin de l'Amazone. Parmi les accords importants qui ont été conclus en vue de la coopération future figure la conduite d'une étude pour la création d'une zone protégée située aux frontières de trois nations, l'approbation d'une proposition de projet concernant la planification et la gestion de zones protégées dans le bassin de l'Amazone, des dispositions en vue de la préparation d'un catalogue d'espèces végétales à usages agro-industriels et médicaux, et la création d'un sous-réseau pour l'Amazone dans le cadre du Réseau régional de coopération technique pour les parcs nationaux, d'autres zones protégées et la faune sauvage. La

FAO collabore étroitement avec l'Equipe de travail spéciale sur le bassin de l'Amazone qui a été créée au Siège. Des représentants des signataires du Traité assistent fréquemment à des activités organisées par la FAO dans un certain nombre de domaines, plus particulièrement pour ce qui concerne les zones protégées, la faune sauvage, les parcs nationaux, l'aménagement des bassins versants, l'agroforesterie, l'agro-écologie, les pêches continentales et les problèmes liés au développement durable.

Conseil de l'Accord de Carthagène (JUNAC)

58. La FAO et le JUNAC ont entrepris de préparer en commun un catalogue complet des ravageurs justifiant un contrôle phytosanitaire dans les pays des Andes. Le JUNAC a également participé à la troisième Consultation technique des organisations régionales de protection des plantes, qui a été tenue au Siège de la FAO en mai 1991.

Centre de recherche et de formation en matière d'agriculture tropicale (CATIE)

59. La FAO et le CATIE ont organisé sous leur égide un cours de formation en matière de génie génétique des cultures vivrières, qui a été tenu au Costa Rica. Le cours était ouvert à des spécialistes de la région. Un représentant du CATIE a participé à la Table ronde qui a créé le réseau de coopération technique pour les phyto-biotechnologies. Le CATIE a financé et participé aux travaux du premier Congrès latino-américain sur l'aménagement des bassins versants, tenu à Concepción (Chili), et il a également été représenté à la Consultation d'experts FAO sur l'utilisation de combustibles dérivés du bois dans les industries rurales latino-américaines. La FAO a continué à collaborer activement et à échanger des informations avec le CATIE pour ce qui concerne la lutte intégrée contre les ravageurs.

Institut de nutrition de l'Amérique centrale et du Panama (INCAP)

60. Un programme radio sur le thème "Alimentation, nutrition et agriculture" a été préparé par l'Institut avec l'aide de la FAO. La FAO appuie actuellement les efforts entrepris par l'Institut pour encourager l'insertion d'éléments relatifs à l'alimentation et à la nutrition dans les projets agricoles et les programmes scolaires. Plusieurs publications préparées sous les auspices de la FAO sont actuellement mises à la disposition de l'INCAP. L'Institut collabore régulièrement avec l'Organisation pour les questions concernant la surveillance alimentaire et nutritionnelle, et il participe activement à l'organisation des deux ateliers de formation en matière d'analyse des données et d'organisation de la surveillance alimentaire et nutritionnelle, à tenir en 1991, dans le cadre d'un projet PCT, à l'intention des pays d'Amérique centrale, du Mexique et des pays des Caraïbes. En outre, la FAO et l'INCAP ont coordonné l'Atelier international sur les aliments vendus dans la rue, qui a été tenu au Guatemala, et l'Institut a été représenté à l'Atelier international sur la surveillance alimentaire et nutritionnelle à l'échelle locale et sur la participation des communautés à cette surveillance, qui a été organisé sous le patronage de la FAO.

Commission internationale des irrigations et du drainage (CIID)

61. La FAO a été invitée à participer au quatorzième Congrès mondial sur l'irrigation et le drainage, organisé par la CIID, au Brésil en mai 1990, qui a été le premier tenu dans la région Amérique latine et Caraïbes. L'influence de l'irrigation et du drainage sur l'environnement, et la contribution de l'irrigation à l'atténuation des effets des périodes de sécheresse prolongée, ont été les principales questions examinées. Suite au Congrès CIID, la FAO a participé à un Atelier sur la gestion des ressources en eau en Amérique latine, organisé conjointement par la CIID et par l'Institut international d'irrigation (IIMI). La FAO a financé la participation à ces deux réunions de spécialistes de six pays latino-américains.

ACTIVITES AUX NIVEAUX INTERNATIONAL/MONDIAL

62. La FAO a continué à collaborer étroitement avec les associations et conseils internationaux et régionaux de produits. Des exemples de récentes activités conjointes sont l'étude sur l'économie mondiale du sucre effectuée avec l'Organisation internationale du sucre et la préparation des projections pour le coton jusqu'à l'an 2000 entreprise avec le Comité consultatif international du coton. Un soutien a également été fourni à l'Association africaine pour le développement du palmier à huile, sous la forme d'informations sur le marché et de données de base nécessaires à la constitution de la banque de données de l'Association.

63. Le Système mondial d'information et d'alerte rapide sur l'alimentation et l'agriculture (SMIAR) a considérablement intensifié depuis deux ans sa coopération avec les organisations non gouvernementales. A la fin de l'année 1991, quelque 55 ONG coopèrent avec le SMIAR et partagent des informations avec lui. Les rapports reçus de ces sources sont souvent très utiles pour la surveillance des indicateurs socio-économiques, et pour l'identification et l'évaluation de difficultés locales d'approvisionnement alimentaire. Le SMIAR a distribué à toutes les ONG coopérantes, à titre de guide des informations à recueillir, des exemplaires des formulaires qu'il utilise pour les comptes rendus de la situation sur le terrain. Les rapports communiqués par les ONG sont toutefois établis selon une approche managée et ad hoc, aussi étroitement conforme que possible aux procédures existantes des ONG coopérantes; cette manière de procéder vise à assurer que les ONG coopérantes ne doivent pas engager de dépenses supplémentaires lorsqu'elles mettent des informations en commun avec le SMIAR.

64. Les mesures que plusieurs de ces ONG coopérantes ont prises au cours des quatre dernières années pour renforcer leur collaboration avec le SMIAR valent la peine d'être mentionnées. Ainsi, Caritas Internationalis a donné à ses 120 sociétés affiliées opérant dans 150 pays des directives spéciales pour le soutien à apporter au SMIAR. Ces directives ont été publiées en trois langues, sous forme de supplément au "Caritas Internationalis Emergency Manual", accompagnées d'une documentation de fond sur le SMIAR. Oxfam communique des rapports préparés par son personnel de terrain dans les pays éprouvés d'Afrique, notamment en Ethiopie et au Soudan. En outre, le personnel du siège d'Oxfam fournit régulièrement au SMIAR des informations au sujet de ces pays et d'autres. La Ligue des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (LSCR) fournit d'utiles rapports par pays sur les situations d'urgence, qui indiquent en détail les besoins des populations

choisies comme cibles d'une assistance spéciale. Pour les régions où sévissent des troubles intérieurs, les rapports du Comité international de la Croix-Rouge sont souvent précieux; ils contiennent quelquefois des évaluations détaillées de l'état des cultures dans des zones vulnérables. Le Conseil oecuménique des Eglises (COE) administre en Afrique, en Asie et en Amérique latine un vaste réseau d'où parviennent fréquemment des rapports de situation.

65. Une étroite coopération a été instaurée avec le Fonds commun pour les produits de base qui a désigné neuf organismes intergouvernementaux de la FAO¹ pour patronner et suivre des projets de recherche-développement susceptibles de bénéficier d'un financement par le deuxième Compte du Fonds commun. Le travail d'identification et de formulation de projets entrepris au titre de cette nouvelle activité a été conduit en étroite coopération avec un certain nombre d'organisations internationales, intergouvernementales et non gouvernementales compétentes dans les différents domaines couverts par les divers projets, notamment:

En Afrique - L'Association africaine pour le développement du palmier à huile (ADPH), le Conseil africain de l'arachide (CAA).

En Asie - La Communauté de la noix de coco pour l'Asie et le Pacifique (CNAP), l'Institut international de recherche sur les cultures des zones tropicales semi-arides (ICRISAT), l'Institut international de recherches sur le riz (IRRI).

En Europe - Le Bureau for the Development of Research on Tropical Perennial Oil Crops (BUROTROP), le Centre CNUCED/GATT du commerce international (CCI), la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED).

En Amérique latine et aux Caraïbes - Le Centre international d'agriculture tropicale (CIAT).

Outre qu'elles ont proposé des projets à inclure dans des programmes de recherche-développement en faveur de produits particuliers, beaucoup de ces organisations ont participé à deux consultations d'experts organisées par la FAO en janvier 1991 pour mettre définitivement en forme deux de ces programmes.

66. Les organisations intergouvernementales et internationales non gouvernementales continuent à participer de façon constructive aux activités du Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires pour ce qui concerne certains aspects techniques des travaux de la Commission du Codex Alimentarius. Des relations positives ont été entretenues avec les mouvements de consommateurs par l'intermédiaire de l'Organisation internationale des unions de consommateurs (IOCU) et la Conférence FAO/OMS sur les normes alimentaires, les substances chimiques dans les aliments et le commerce des denrées alimentaires a été d'avis qu'il faut poursuivre la

¹ Groupes intergouvernementaux de la FAO sur: les fibres dures; la banane; le riz; les graines oléagineuses et les matières grasses; la viande; le thé; les agrumes; ainsi que le Sous-Groupe des cuirs et peaux, et le Sous-Comité du commerce du poisson.

coopération dans ce domaine. De manière analogue, l'International Life Sciences Institute (ISLI) a apporté une très utile contribution scientifique aux évaluations de la sécurité des substances chimiques trouvées dans ou ajoutées aux aliments, qui ont été entreprises par le Comité mixte FAO/OMS d'experts des additifs alimentaires dans le cadre des activités FAO intéressant la qualité des produits alimentaires et la protection des consommateurs, et il a apporté un soutien concret à la Conférence FAO/OMS sur les normes alimentaires, les substances chimiques dans les aliments et le commerce des denrées alimentaires. Cette expérience positive de la contribution qui peut être apportée par des organisations intergouvernementales et internationales non gouvernementales devrait entraîner des conséquences bénéfiques, sous la forme d'apports semblables à la Conférence internationale sur la nutrition (CIN).

67. La FAO a coopéré étroitement avec l'Alliance mondiale pour la nature (IUCN) et avec l'Institut mondial pour les ressources (WRI) pour l'examen du projet de stratégie pour la conservation de la diversité biologique. La FAO a également formulé des observations détaillées sur la deuxième Stratégie mondiale de la conservation ("Caring for the World") préparée par l'IUCN, le WWF et le PNUE. Elle échange aussi activement des informations avec l'IUCN et elle a participé à la réunion préparatoire du Congrès mondial que l'Alliance a organisée en 1990. La FAO coopère aussi avec l'IUCN et avec d'autres institutions pour l'organisation du quatrième Congrès mondial sur les parcs nationaux et les zones protégées, qui se tiendra à Caracas (Venezuela) en février 1992.

68. En 1990-91, une publication conjointe FAO/Conseil de la population, intitulée "Développement rural et population: Institutions et politiques", produit des travaux de la Consultation d'experts FAO sur la population et le développement agricole et rural: Institutions et politiques, organisée en 1987, a été définitivement mise en forme et publiée à New York.

69. La FAO a établi des liens de collaboration avec le Centre international de hautes études agronomiques méditerranéennes (CIHEAM) pour ce qui concerne la formation en matière de politiques alimentaires et agricoles. Cette collaboration a été instaurée sur une base expérimentale pour une période de un an et, si elle est couronnée de succès, elle sera poursuivie. La FAO collabore depuis longtemps déjà avec le CIHEAM pour ce qui concerne la production et la protection des cultures fruitières méditerranéennes.

Coopération avec diverses organisations pour ce qui concerne les mammifères marins

70. Au début des années 80, la FAO a préparé avec le PNUE un Plan d'action mondial pour la conservation, la gestion et l'exploitation des mammifères marins (MMAP). Ce plan a été approuvé par le Comité des pêches (COFI) à sa quinzième session en octobre 1983, par le Conseil d'administration du PNUE à sa douzième session en mai 1984, par la Commission baleinière internationale (CBI) à sa trente-sixième réunion annuelle en juin 1984 et par l'Assemblée générale de l'IUCN en novembre 1984. Au cours de l'exercice biennal à l'examen, un Mémoire d'entente en vue de promouvoir les objectifs du MMAP a fait l'objet d'un échange de vues entre la FAO, le PNUE, Green Peace International, la Commission

interaméricaine du thon tropical, le Fonds international pour la défense des animaux, l'IUCN et le WWF. La FAO a signé ce Mémoire d'entente en janvier 1991.

Relations entre la FAO et les organisations syndicales internationales

71. Les syndicats internationaux ayant un statut officiel auprès de la FAO ont activement participé en 1990-91 aux réunions tenues aux niveaux international et régional en vue de la Conférence et du Conseil, ainsi qu'à un certain nombre de réunions d'experts et ateliers de formation techniques organisés par la FAO. En juillet 1991, la douzième Consultation biennale entre les syndicats internationaux et la FAO a été tenue au Siège de la FAO, à Rome. Des représentants de six syndicats internationaux et de l'OIT ont assisté à cette réunion.

72. En mai 1990, un Séminaire régional FAO/Syndicats internationaux, consacré à la création d'emplois et à la participation des travailleurs ruraux dans le secteur de la foresterie et de l'agroforesterie, a été tenu à Siguatepeque (Honduras). Seize dirigeants de syndicats nationaux de travailleurs ruraux et de petits agriculteurs, venus du Costa Rica, du Honduras, du Guatemala et du Mexique, ont participé à cette réunion. Les participants ont examiné des plans pour la promotion d'activités durables de foresterie et de conservation au profit des travailleurs ruraux et des petits agriculteurs.

73. En juillet 1990, un atelier national de formation, organisé par la FAO/Fédération internationale des travailleurs des plantations, de l'agriculture et des secteurs connexes (FITPASC), a été tenu à Aburi (Ghana); il était consacré à la conception et l'exécution de projets générateurs de revenu et d'emploi, à l'intention d'animateurs de groupements de petits agriculteurs et de travailleurs ruraux affiliés à la General Agricultural Workers Union (GAWU) au Ghana. En outre, le Secrétaire adjoint à l'agriculture et des experts locaux de l'Université du Ghana et de projets FAO y ont participé. Cette activité a été conduite dans le cadre d'un projet interrégional FAO/Syndicats internationaux visant à renforcer la capacité institutionnelle des organisations nationales de travailleurs ruraux à apporter une aide aux petits agriculteurs et aux artisans-pêcheurs affiliés, y compris les femmes rurales, en leur dispensant une formation technique, en améliorant leur accès aux services de production et en développant de petites entreprises coopératives.

Groupe ad hoc de représentants d'organisations internationales non gouvernementales auprès de la FAO, résidant à Rome

74. Le groupe ad hoc a été créé en 1979 durant la préparation de la Conférence mondiale FAO sur la réforme agraire et le développement rural (CMRADR) en vue de présenter le point de vue coordonné de ses membres à diverses tribunes FAO, et de permettre d'échanger régulièrement des vues sur les questions d'intérêt commun. Ainsi, au cours de l'exercice en cours, un certain nombre de réunions d'information ont été organisées à la FAO sur des questions telles que le Plan d'action FAO pour la participation populaire au développement agricole et rural, et les préparatifs de la Conférence internationale de 1992 sur la nutrition. Le Groupe s'est réuni quatre fois en 1990 et quatre fois pendant le premier semestre de 1991.

Annexe A

**ORGANISATIONS INTERNATIONALES AVEC LESQUELLES DES RELATIONS OFFICIELLES
ONT ETE ETABLIES DEPUIS 1989**

Organisations intergouvernementales

1. Il n'a été établi de relations officielles avec aucune nouvelle organisation intergouvernementale depuis la dernière session de la Conférence. Le nombre d'organisations intergouvernementales ayant un statut auprès de la FAO reste de 105.

Organisations internationales non gouvernementales

2. Le statut consultatif n'a été accordé à aucune organisation internationale non gouvernementale depuis la dernière session de la Conférence. Le nombre d'organisations jouissant de ce statut reste donc de 16.

3. Le statut consultatif spécial a été accordé à l'**International Life Sciences Institute**, ce qui porte le nombre total d'organisations jouissant de ce statut à 54.

4. Le statut de liaison a été accordé à l'**Association européenne d'économies agricoles (AEEA)**, ce qui porte à 110 le nombre total d'organisations jouissant de ce statut.